

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 21 MAI, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 13 mai 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ À Marie-Laure DUMONT,
Frédéric MILLAC À Lysiane ROUYER,
Marie-Claire NEAUD À Nathalie DURANDET,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON À Frédéric CROS.

Madame Lysiane ROUYER a été nommée secrétaire de séance

N° 2024-030- Désignation des missions de la commission des marchés et modification de ses membres

Lors de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2010, le Conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la commission des marchés publics. Toutefois, il n'a pas précisé quels seraient les domaines d'intervention de cette commission.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.1414-2 ;

Vu la délibération 2020-26 « Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de service public en date du 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération 2020-027 « Représentation des Conseil Municipal au sein d'autres commissions » en date du 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération 2020-035 « Délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT » en date du 10 juillet 2020 ;

Considérant le souhait de solliciter l'avis des élus dans le choix des titulaires des marchés de travaux passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur à 200 000 € HT ;

Considérant le souhait de solliciter l'avis des élus pour la signature des avenants d'un montant supérieur à 25 000 € HT pour les marchés de travaux passés selon la procédure adaptée ;

Considérant la volonté d'une continuité du travail réalisé par la Commission d'Appel d'Offres ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- désigne 11 membres pour la commission des marchés qui sont Le Maire, président, M. JABOUILLE, M. GRIMAL, Mme DURANDET, M. LANDREAU, M. BONNEFOND, Mme BOURIAU, M. MILLAC, M. BUCHEMEYER, M. CROS, Mme DALLA VALLE.

Et permet à la commission des marchés d'être consultée :

- sur le choix des titulaires des marchés de travaux passés selon une procédure adaptée, d'un montant supérieur à 200 000 € H.T.
- Pour la signature de tout avenant d'un montant supérieur à 25 000 € H.T. concernant les marchés de travaux passés selon la procédure adaptée.

Fait et délibéré en mairie, le 21 mai 2024.

Le maire,



François NEBOUT